



CONSEIL COMMUNAL

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
DU CONSEIL COMMUNAL DE TANNAY
DU 23 MAI 2016 A 20H15****Ordre du jour**

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mars 2016
3. Communications du Bureau
4. Communications de la Municipalité
5. Communications des délégués des différentes associations intercommunales
6. Préavis no. 74 de la Municipalité relatif à une demande de crédit de 209'255 CHF pour la réfection des places de jeux de la route des Pralets et du chemin des Cerisiers
7. Propositions individuelles et divers

1. Appel

27 personnes sont présentes, 4 sont excusées (Elfriede Egger, Frédéric Gallay, Jean-Marc Keller et Nicole Wermuth Keyaerts), 2 sont absentes (Laurent Galiotto et Hugo Studer). Le quorum est atteint. La majorité est fixée à 14 voix. Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mars 2016

La parole n'est pas demandée. Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le procès-verbal de la séance du 7 mars 2016 est accepté à l'unanimité.

3. Communications du Bureau

Le Président lit la lettre de démission de M. Charles Brandt pour cause de changement de lieu de résidence.

Il informe que des portes ouvertes auront lieu le 4 juin au SITSE et au SDIS Terre Sainte et qu'à Prangins, il y aura une présentation du projet RDU (Routes de distribution urbaine).

Le Président a été invité à un apéritif le 20 mai pour fêter ses 30 ans de présidence du Conseil communal. Il a reçu un citronnier et un bon de voyage. Il explique que ces 30 ans sont dus à un manque de candidat lors des élections, mais surtout au bureau du conseil et aux excellents vice-présidents : Maurus Wüst durant 19 ans et Claude Chatton depuis 5 ans. Il remercie également les scrutatrices Françoise Gerig et Marie-Rose Sacchetto, ainsi que la secrétaire Liselotte Ramseyer. Il remercie la Municipalité.

4. Communications de la Municipalité

Le Syndic rapporte que la Municipalité a fêté le Président pour ses 30 ans de présence à la tête du législatif et que cela représente quelque 150 séances du Conseil communal sans compter les présences lors des votations et élections. La Municipalité est heureuse d'avoir Gilbert Caillet ; son écoute, sa gentillesse, sa manière de diriger les débats et son humour sont très appréciés. Merci à lui !

Mmes Rudaz et Pulver Piccot sont dans le public. La nouvelle équipe municipale s'est réunie à deux reprises et a notamment procédé à la répartition des dicastères. S. Schmidt est en charge de l'administration générale, affaires militaires, personnel communal, naturalisation, affaires sociales, instruction publique et transports scolaires ; G. van Gelder s'occupe des routes et éclairages publics, espaces verts, port et camping, transports, police

et taxes de séjours, cours d'eau, cimetière et columbarium, sports et jeunesse, tourisme. N. Finkelstein est en charge de la gestion des déchets, réseaux EC-EU, cadastres et SIT, aménagement du territoire, service du feu, protection civile, énergie et environnement. D. Rudaz reprendra les finances, les bâtiments et les constructions. N. Pulver Piccot s'occupera des écoles et de la culture.

La vice-syndicature sera assurée annuellement à tour de rôle. Dès le 1^{er} juillet prochain, M Guy van Gelder sera vice-syndic. La séance d'assermentation du nouveau Conseil aura lieu le mardi 28 juin à 19h en présence du Préfet. Il sera procédé à l'élection du bureau et des commissions.

Tous les habitants des quartiers Gatillarde et Molards ont été entendus concernant la mobilité dans le secteur. Diverses variantes ont été analysées par des spécialistes qui ont finalement proposé un accès qui répondrait aux besoins et ne modifierait pas la manière de circuler dans le quartier. Le caractère piétonnier de la petite Gatillarde et la circulation unique au chemin des Molards ne seraient pas remis en cause.

Le Syndic remercie la Commission culturelle pour le concert du 18 mars écoulé et informe que la course des aînés aura lieu le 28 septembre.

Le concept « easyvote » a été mis en place par des jeunes bénévoles et indépendants des partis politiques pour encourager les 18-25 ans à voter. La brochure a été envoyée pour la première fois à 130 jeunes de Tannay.

Lors de la dernière assemblée des Syndics, il a été dit qu'il fallait trouver 1'000 places au niveau du canton pour l'accueil des migrants et que la Côte accueillait nettement moins de migrants que le reste du canton. 272 personnes sont logées dans des communes de la Côte dans 5 abris PC et 23 appartements. Un projet d'accueil de 120 personnes à Eysins suscite des inquiétudes. La quarantaine de requérants logés au Chaucey n'a pas créé de problèmes.

Maurus Wüst annonce que les comptes 2015 présentent un solde négatif de CHF 450'000 et qu'il reste des amortissements à prévoir. La Commission de gestion se réunira le 6 juin.

Guy van Gelder

Suite à la confirmation du Canton que Tannay pourrait conserver les corps-morts au moins jusqu'à la fin de la prochaine législature, G. van Gelder a fait procéder au renforcement et au réaligement des bouées début mai. Le coût de ces travaux était contenu dans le budget 2016. Le niveau du lac, davantage abaissé les années bissextiles, a permis de constater une forte érosion sous la terrasse de la buvette et sous la bordure en béton côté camping. Les espaces sont profonds, plus de 90 cm côté terrasse et 75 cm côté camping. La société Intrasub, qui a fait le travail sur les corps-morts, va couler du béton dans les espaces pour arrêter le travail de sape du lac. Il est important d'arriver durant la prochaine législature à construire un nouveau port, car la dégradation est inexorable.

L'aménagement de la petite place dans le parc du château a été finalisé fin mars par la pose de 4 bancs et de trois platanes formés. Trois cyprès ont été plantés à l'entrée du parc et un chêne un peu plus loin.

La gendarmerie procède régulièrement à des contrôles de vitesse sur la route de St-Cergue, sur la route du village au niveau du terrain de foot et au chemin de la Dôle. Le nombre d'infractions est de +/-4% au niveau du Canton, alors qu'à Tannay on a constaté presque 9% d'infractions lors des deux derniers contrôles sur la route de St-Cergue. Les radars informatifs seront posés pendant un certain temps pour réduire la vitesse. Le plus efficace serait d'avoir un radar fixe pour un résultat durable. Les possibilités et le coût de ces installations sont étudiés.

G. van Gelder a reçu les statistiques de la gendarmerie concernant les vols et accidents pour l'année 2015 en comparaison avec 2014 et constate qu'il y a très peu d'accidents signalés à la police, mais surtout une baisse importante du nombre de cambriolages en 2015. La gendarmerie attribue ce bon résultat à un contrôle renforcé aux frontières et à une plus grande visibilité de la gendarmerie, ainsi qu'à une bonne visibilité de SDS. La gendarmerie reste prudente avec ces statistiques, car on n'est pas à l'abri de bandes organisées qui décideraient de passer par chez nous.

Le poste fixe de la gendarmerie à Coppet, fermé il y a quelques années, va rouvrir, d'ici cet automne, après des travaux de mise aux normes des locaux. Il sera situé à la gare de Coppet dans les anciens bureaux de l'AVS. Il y aura 6 gendarmes et le poste sera ouvert aux heures de bureau. Des patrouilles de gendarmerie sillonnent nos routes 24 heures sur 24 avec des voitures visibles ou banalisées et peuvent ainsi intervenir rapidement sur appel au 117.

Le projet de réaménagement de la route Suisse RC1 de Mies à Founex a été mis à l'enquête par le Canton et a suscité peu d'oppositions ; 1 opposition et deux remarques à Mies, 3 oppositions à Tannay, 1 opposition à Coppet et aucune à Founex. Les oppositions concernent principalement les emprises des giratoires sur des terrains privés et des questions d'accès depuis et vers la route Suisse. Le Canton se charge de discuter avec les opposants et de proposer des solutions. Les plans des travaux sont quasi définitifs et les soumissions des entreprises doivent arriver bientôt. Si tout se passe dans les temps, le préavis devrait être présenté au Conseil à l'automne pour un démarrage des travaux au printemps 2017. Ceux-ci dureront entre 2 ans et 2 ans et demi. La planification prévoit une circulation à double sens durant les travaux, à part quelques courts moments où il faudra mettre des feux pour régler la circulation.

Concernant la RC3d qui va du giratoire en direction Chavannes-des-Bois, G. van Gelder avait parlé de la demande pour la mettre à 60 km/h du giratoire jusqu'à son élargissement après la déchèterie. Il a reçu la confirmation de la DGMR (Direction Générale de la Mobilité et des Routes) que la demande était acceptée. Le coût de la signalisation est à la charge du Canton. Cette décision est définitive pour la partie entre le giratoire et le carrefour avec la route de Marnex, mais la vitesse sera remise à 80 km/h au-delà dès que les travaux d'élargissements de la route auront été effectués.

Les plans du Canton ne prévoient pas de travaux avant 2020 mais, la question de la limitation de vitesse étant réglée, la Municipalité reprendra contact avec le Canton pour que ces travaux soient intégrés dans leurs plans d'élargissement avant 2020 en, arguant du fait que l'ouverture de la déchèterie augmentera sérieusement le trafic.

Nathan Finkelstein annonce une visite guidée de la nouvelle déchèterie le 2 juillet et l'ouverture officielle le 4/7. La déchèterie sera accessible 6 jours sur 7 et 40 heures par semaine. Les encombrants seront levés tous les deux mois porte-à-porte par véhicule hippomobile, mais une benne sera également à disposition à la déchèterie. Un service communal de ramassage des recyclables est à disposition des personnes qui ne peuvent se rendre à la déchèterie. Un tous-ménages avec le règlement sera distribué.

Les objectifs de la Loi sur l'aménagement du territoire sont de lutter contre le mitage du territoire, de juguler l'étalement urbain, de préserver le paysage et les terres cultivables, d'urbaniser à l'intérieur du territoire déjà bâti et de coordonner l'urbanisation et la mobilité. La loi votée en 2013 sera mise en vigueur mi-2017. Trois communes sur quatre devront réduire leurs réserves en zone d'habitation et mixte ; elles seront soutenues dans ce processus par le Conseil d'Etat.

Les conséquences d'un surdimensionnement de la zone à bâtir sont : 1) dézoner des terrains situés en zone de dangers naturels, dézoner des terrains non bâtis en bordure de zone agricole, délimiter des périmètres non constructibles sur certains parcelles et la révision du plan général d'affectation d'ici 2021. 2) mise en place d'une taxe sur la plus-value pour dédommager les propriétaires.

Chaque commune a dû évaluer les réserves de surfaces à bâtir sur son territoire sur les bases de calcul suivantes définies par le Canton : évolution de la population de 1% par année jusqu'en 2030, soit 22% depuis 2008. Tout terrain partiellement construit (CUS inférieur aux possibilités de la zone) constitue une réserve à bâtir. 1/3 de cette capacité est comptée comme réserve jusqu'en 2030. On prévoit 50m² de surface habitable par personne. Suite à ces calculs, Tannay présente une surcapacité de terrain de 2'579 m², soit un bilan légèrement supérieur au taux de 22% imposé par l'Etat (22,95%). Les points de discussion sont : comparaison des chiffres entre les différents outils de planification, année de référence de l'évolution de la population (2008 vs 2014), base de calcul de 50 m² par habitant, définition du Grand Genève et dézonage plutôt que gel des droits à bâtir.

Le Syndic remercie N. Finkelstein pour cet exposé et se demande comment mener la négociation pour dézoner. En effet, le Canton n'a pas donné d'informations précises, mais serait assez conciliant pour des situations comme celle de Tannay. UCV et AdCV se sont approchées de l'Etat pour négocier des conditions plus favorables. Le Syndic explique que, lors de la fermeture de la déchèterie, notre employé sera repris par la commune de Commugny qui gèrera l'équipe.

5. Communication des délégués des différentes associations intercommunales

E. Bolay a assisté à une séance d'ARSCO. Les comptes 2015 présentent une diminution de 78'000 francs pour un chef de service qui n'a pas été engagé mais devrait l'être en 2016. Le poste « honoraires » présente une augmentation de 50'000 francs, principalement pour frais d'architecte. Les comptes mentionnent un remboursement de 45'000 francs d'assurances maladie et accident pour le personnel. Le poste « entretien du bâtiment Rojalets » diminue de 230'000 francs dû au report des entretiens de façades. L'autorisation de construire de la piscine/patinoire n'a pas été délivrée à cause d'oppositions motivées principalement par le bruit. La commune a levé les oppositions, mais les opposants ont fait recours au Tribunal cantonal. Une réunion a eu lieu sur place avec les opposants ainsi qu'un juge. ARSCO attend une réponse.

A. Mir a assisté à une séance du Conseil intercommunal du Conseil régional. Quelques demandes de crédit pour différentes études de projets ont été traitées et acceptées. Le volet financier du Plan Directeur Régional du district de Nyon, DISREN, a été accepté à la majorité ainsi que le volet opérationnel, qui comporte la liste des projets retenus. Par contre, les statuts, qui devaient être acceptés à l'unanimité, ont été refusés par Commugny. Ils ont été remis à l'ordre du jour pour trouver un accord. Entre-temps, les anciens statuts seront appliqués. Il serait intéressant que la liste des projets mentionnés dans le volet opérationnel soit communiquée aux Conseillers pour qu'ils puissent prendre position lors de leur présentation.

6. Préavis no. 74 de la Municipalité relatif à une demande de crédit de 209'255 CHF pour la réfection des places de jeux de la route des Pralets et du chemin des Cerisiers

Le préavis est présenté par G. van Gelder. Les rapports des Commission des finances et d'urbanisme recommandent d'accepter le préavis.

Pour la place de jeux de la route des Pralets, il est prévu un grillage avec deux ouvertures qui éviteront de faire tout le tour pour rentrer, la haie dissimulera la sortie, le portail sera automatique. Il est rappelé que la route des Pralets est limitée à 30 km/h et que les parents doivent surveiller leurs enfants ! Le BPA (Bureau de prévention des accidents) préconise un grillage le long de la route des Pralets. Les places de jeux seront interdites aux chiens. Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis no. 74 est accepté à l'unanimité.

7. Propositions individuelles et divers

M. Polydor demande si le terrain du Château est agricole. Réponse : il est privé en utilisation publique. Concernant le mur sous la buvette, il demande pourquoi on a pris une entreprise spécialisée, alors qu'il n'y avait pas d'eau durant un certain temps et qui paiera la différence. G. van Gelder répond que c'est lors de la baisse des eaux du Léman que les fissures ont été constatées. Ce sont des spécialistes qui entreprendront ces réparations même si l'eau est remontée entre-temps. Le temps de la baisse des eaux n'a pas permis de demander un devis et d'effectuer les travaux !

S. Dasio demande si le petit chemin qui va du chemin de la Fin à la route de St-Cergue est privé ou public. M. Wüst répond que légalement c'est un chemin privé, mais qu'il n'y a pas d'inscription au cadastre. Pour le régulariser, il faudrait faire une demande au cadastre.

P. Keyaerts demande dans quelle zone se trouve le Parc du Château : Le Syndic répond que l'école et les chemins d'accès sont en zone d'utilité publique et le reste en zone verte.

A. Husmann signale qu'à la route des Pralets, le radar informatif n'est pas bien réglé. La Municipalité fera le nécessaire.

Concernant le refus des bennes enterrées, J.-L. Jacquinod demande si la Commission des déchets a été consultée. Bernard Collé répond que la Commission des déchets a été consultée et qu'elle était contre ces bennes au village. Concernant les nuisances de l'aéroport, il cite un article de la Tribune de Genève du 23 mars qui mentionne que 44 maires et syndics ont signé une lettre, et demande si Tannay était signataire. Le Syndic rappelle que Tannay fait partie de cette Association, où elle est représentée comme les autres communes de Terre Sainte par un collègue de Mies. Une série de demandes ont été faites par cette Association au Conseil d'Etat genevois pour limiter le bruit de 20h à 22h également. La réponse de M. A. Hodgers est que ce n'est pas possible à cause des intérêts économiques de l'aéroport mais que d'autres mesures pourraient être prises. Le Syndic indique qu'il a signé cette lettre et qu'il est informé par Jean-Louis Philippin, Conseiller Communal à Mies qui représente sa commune aux réunions.

J.-P. Kaltenrieder voit des gros chiens se promener dans l'herbe du parc du Château et demande ce qu'en pense l'agriculteur. Il relève aussi que les parents stationnent n'importe comment et gênent les bus. G. van Gelder explique que le problème des bus est connu, que SDS a un mandat pour contrôler la circulation à cet endroit et que les places au sol ont été repeintes.

A. Mir rappelle la priorité de droite dans la zone 30km/h et demande s'il y a possibilité de poser un panneau de rappel. La Municipalité prend note.

A la demande de G. Caillet concernant l'avancement du chantier au chemin de la Fin, N. Finkelstein répond qu'il a contacté la société il y a deux mois et que celle-ci voulait reprendre ce chantier après en avoir terminé un autre.

N. Heinzelmann rappelle que le virage avec le radar à la route des Pralets, est vraiment dangereux et la vitesse trop élevée. G. van Gelder prend note

Le Président clôt la séance à 21h45 et invite l'assemblée au traditionnel verre de l'amitié.

Le Président :
Gilbert Caillet

La Secrétaire :
Liselotte Ramseyer



